

	Procédure Fonctionnelle	P02 Version 1 17/01/2020 Page 1 / 4
	GESTION DES INSTANCES ET DES ASSEMBLEES	

1. Objet – Domaine d’application

La procédure concerne la gestion des assemblées et des instances consultatives du SDIS 43 :

- Le conseil d’administration – CASDIS,
- Le bureau du conseil d’administration - BCASDIS
- Le comité technique - CT,
- Le comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT,
- La commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C - CAP,
- La commission administrative et technique – CATSIS
- Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires- CCDSPV,
- La commission départementale VAE RATD des sapeurs-pompiers volontaires - CDVAE,

Elle prévoit les modalités de participation des différents acteurs depuis la phase de convocation des membres siégeant à une assemblée ou une instance jusqu’à la phase de gestion du procès du verbal.

2. Références – Cadre réglementaire

- Code de la sécurité intérieure,
- Code général des collectivités territoriales,
- Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques,
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu’à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Décret no 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l’organisation des services d’incendie et de secours,
- Arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
- Règlement intérieur du SDIS 43

3. Acteurs

La procédure est placée sous la responsabilité du directeur départemental adjoint des services d’incendie et de secours.

Selon leurs domaines de compétences, les structures suivantes concernées par la procédure sont :

- La direction - DDASIS,
- Le groupement des finances et de la commande publique
- Le groupement des ressources,
- Le groupement métier,
- La mission hygiène et sécurité,
- Les membres de l’assemblée ou de l’instance consultative.

 Haute-Loire SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	Procédure Fonctionnelle	P02 Version 1 17/01/2020 Page 2 / 4
	GESTION DES INSTANCES ET DES ASSEMBLEES	

4. Tableau des activités - Logigramme

Les activités des différents acteurs sont indiquées par le tableau des activités et le logigramme chronologique:

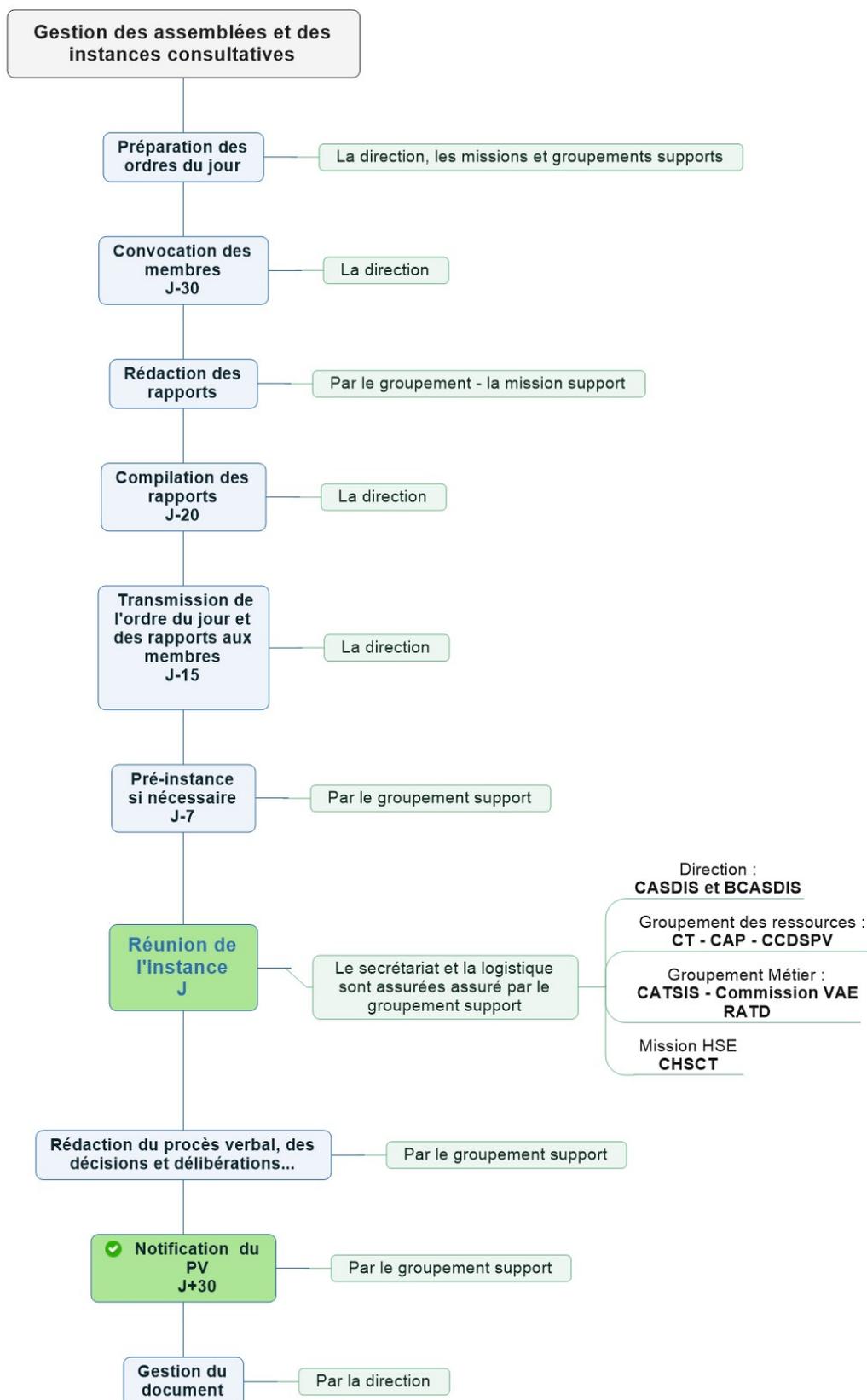
4.1. Tableau des activités

Activité	Responsable	Chronologie	Informations complémentaires
Elaboration du calendrier annuel des assemblées et des instances consultatives	La direction	Mois de janvier de l'année	Inscription aux calendriers Outlook
Préparation des ordres du jour	La direction, les missions et groupements supports	J - 30	
Convocation des membres	La direction	J - 30	
Rédaction des rapports	Les groupements et missions supports		
Compilation des rapports	La direction	J - 20	
Transmission de l'ordre du jour et des rapports aux membres	La direction	J - 15	
Réunion de la pré-instance	Le groupement support* de l'instance	J-7	Seuls les représentants des personnels et des sapeurs-pompiers sont convoqués. La convocation est informelle et assurée par le groupement support
Secrétariat de l'instance et gestion de la réunion de l'instance	Le groupement support de l'instance	J	Gestion de l'instance et de sa logistique
Rédaction du procès-verbal et des décisions ou délibérations	Le groupement support de l'instance		
Notification du procès-verbal	Le groupement support de l'instance	J + 30	
Gestion du procès-verbal	La direction		Diffusion, publication, archivage....

* les groupements supports des instances sont les suivants :

- CASDIS et BCASDIS : la direction,
- CT, CAP et CCDSPV : le groupement des ressources,
- CATSIS et CDVAE : le groupement métier,
- CHSCT : la mission hygiène et sécurité.

4.2. Logigramme chronologique



 <p>Haute-Loire SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</p>	Procédure Fonctionnelle	P02 Version 1 17/01/2020 Page 4 / 4
	GESTION DES INSTANCES ET DES ASSEMBLEES	

5. Formulaires et documents complémentaires

Sans objet pour cette procédure.

6. Diffusion

- Par mail en format PDF
- Par courrier au format papier (pour les chefs de CIS uniquement)
- Intranet sous Documents structurants / Procédures fonctionnelles

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-LOIRE**



COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN